

Conditions Générales de Vente

EVASION ACLEF et EVASION CMB

Préambule

Parce que les vacances sont des temps forts dans la vie des jeunes, afin qu'ils en reviennent grands, épanouis, la tête pleine de souvenirs, Evasion CMB et Evasion ACLEF organisent des séjours adaptés à chaque âge, de 8 à 17 ans.

Et parce que l'organisation de colonies de vacances, c'est un vrai métier, nous mettons en œuvre toute notre expérience et notre passion pour faire voyager les enfants en toute sécurité, pour leur épanouissement, dans le respect du projet éducatif et du projet pédagogique des équipes

Pour que vos enfants s'amuse, il faut des gens sérieux !

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE séjours sur la Costa Blanca.

L'inscription à un séjour **Evasion CMB** ou **Evasion ACLEF** implique l'acceptation complète par le représentant légal et les participants de nos conditions particulières et générales de vente.

Séjours : le site www.aclef.com, les brochures ont pour objet de présenter les séjours organisés à Peresol et vendus par le **CMB** ou l'**ACLEF**, et constituent l'information préalable. Cette information porte sur le contenu des prestations (destinations, hébergement, transports, activités, encadrement, assurances), sur les dates, les prix et les modalités de paiement, sur les conditions d'annulation. Sauf dispositions contraires figurant sur la confirmation d'inscription, ou convention particulière liant le CMB ou l'ACLEF avec un CE, les éléments contenus dans cette brochure sont contractuels dès la signature de la fiche d'inscription. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont définies par le Code du tourisme.

Le CMB (Cercle Michel Boniface).

- est une Association déclarée en préfecture de Haute Garonne sous le numéro W313009593,
- est agréée par la CAF, la JPA et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- Les séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Garonne.

L'ACLEF.

- est une Association déclarée en préfecture de Haute Garonne sous le numéro 04988,
- est agréée par la CAF, la JPA et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- Les séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Garonne.

Modalités d'inscription, contrat de vente et règlement du prix de séjour (sauf convention particulière avec un C.E.) :

L'inscription sera considérée comme ferme et définitive à la réception de la fiche d'inscription et de l'acompte de 30% du montant global du séjour.

Afin de formaliser le contrat de vente, **CMB** ou **ACLEF** adressera au participant, par voie postale ou électronique, une confirmation d'inscription sous forme de **facture précisant la référence du séjour dont les prestations sont détaillées dans la brochure, son prix, les dates.**

Dans ce cas, la confirmation d'inscription adressée par courriel ou par voie postale au participant valide son inscription et constitue le contrat de vente.

Le solde du séjour devra parvenir au **CMB** ou à l'**ACLEF** au plus tard 30 jours avant le départ. À défaut de recevoir le paiement du prix de séjour dans les délais, **CMB** ou **ACLEF** ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du séjour et le contrat sera réputé de plein droit et sans formalité résilié du fait du participant, les indemnités de résiliation étant alors dues à CMB ou à l'ACLEF, conformément à ce présent CGV.

Constitution du dossier.

L'inscription du participant est conditionnée par :

- La fiche d'inscription complétée et signée par le(s) parent(s) et / ou le représentant légal
- La fiche sanitaire de liaison intégralement renseignée et signée
- L'autorisation de sortie du territoire accompagnée de la photocopie de la carte d'identité de l'adulte autorisant cette sortie
- Un acompte (non remboursable) de 30% du montant total du séjour
- Si elle est demandée, l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques.

Attention les parents sont informés que le jour du départ leur enfant doit être en possession d'une carte européenne personnelle de sécurité sociale, en cours de validité pendant le séjour.

Droit de rétractation.

Conformément à l'article L.121-18-4° du Code de la consommation, le client ne dispose pas de droit de rétractation après avoir accepté le contrat de vente.

Informations à donner.

Toute situation particulière (état de santé du participant, handicap, tutelle, etc.) pouvant avoir une incidence sur le déroulement du séjour, devra être signalée AVANT l'inscription. **CMB ou ACLEF** se réservant le droit d'apprécier la faisabilité de l'inscription. Certains séjours proposés sont susceptibles d'accueillir des enfants ou jeunes avec certaines formes de handicap. Toutefois, il est impératif de préciser avant l'inscription, les besoins et nécessités pratiques du participant concerné en fonction de son handicap. Il sera alors fait une étude afin de vérifier si les installations et les équipes du séjour sont bien adaptées au handicap spécifique à chaque client. Cette demande est indispensable à la bonne fin des services et l'acceptation de la part du prestataire est un préalable obligatoire à la confirmation de la réservation.

Inscriptions par l'intermédiaire d'un Comité d'Entreprise ou une collectivité.

Si vous vous inscrivez via un comité d'entreprise ou une collectivité, merci de vérifier auprès d'eux les modalités d'inscription et de règlement.

Prix.

Les prix indiqués dans notre brochure comprennent les prestations suivantes :

- Le transport aller-retour vers le lieu de séjour avec le groupe (au départ de Toulouse sauf indication contraire) et lors du séjour, transports fait par des compagnies de Bus agréées Grand Tourisme respectant la législation Européenne.
- L'hébergement en pension complète, dans notre centre Peresol à BENISSA, province d'ALICANTE est fait en bâtiments en durs ou bungalows en bois.
- L'hébergement et pension complète à l'hôtel si le programme du séjour le nécessite.
- L'encadrement, par 1 adulte pour 8 enfants, alors que la législation impose 1 pour 12
- L'accès à l'ensemble des activités.
- L'assurance collective contractée par le CMB et l'ACLEF auprès de la MAIF.
- Le prêt du matériel spécifique.

Les prix ne comprennent pas :

- Les assurances complémentaires,
- L'argent de poche,
- Les frais médicaux engagés lors du séjour.

Moyens de paiements acceptés.

Nous acceptons les paiements par virement, chèque bancaire, espèces et Chèques Vacances ANCV.

Assurance responsabilité civile professionnelle.

CMB et ACLEF sont titulaires d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle (MAIF), qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle du **CMB et de l'ACLEF** en sa qualité d'organisateur de voyages et de séjours.

Formalités administratives et de santé.

Afin que l'enfant inscrit profite pleinement de son séjour le représentant légal s'engage à remettre à l'inscription la fiche sanitaire de l'enfant dûment remplie. Dans l'éventualité d'une absence d'information majeure, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé. Il est indispensable de contrôler la validité des vaccins obligatoires du participant. **CMB ou ACLEF** n'est pas habilitée à contrôler la validité des vaccins, cela incombera au médecin, si ce dernier est consulté lors du séjour. Nous vous conseillons d'effectuer une visite de contrôle chez le dentiste, afin d'éviter tout désagrément pendant le voyage et au cours du séjour.

En inscrivant l'enfant à un séjour, les parents acceptent par avance de rembourser, au plus tard à la fin du séjour, les sommes avancées par **CMB ou ACLEF** afin de régler les frais médicaux.

CMB ou ACLEF s'efforce d'apporter le maximum d'informations utiles à ses participants sur les formalités administratives et sanitaires à accomplir pour se rendre dans les différents pays de séjour (principalement l'Espagne) Les formalités de police exigées pour chaque pays programmé sont rappelées dans les "Informations Départ / Retour".

Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner par eux-mêmes auprès de leur consulat ou de l'ambassade du pays de destination, afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières pour se rendre dans le pays du séjour. Tout participant qui ne serait pas en possession des documents exigés par les autorités françaises d'immigration ne pourra en aucun cas être autorisé à voyager.

Annulation, désistement et modification de séjour.

Annulation du fait du participant : si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le départ **CMB ou ACLEF** retiendra 30% du prix du séjour.
- De 30 à 20 jours avant le départ, **CMB ou ACLEF** retiendra 50 % du prix du séjour.
- De 19 à 8 jours avant le départ, **CMB ou ACLEF** retiendra 75 % du prix du séjour.
- Moins de 8 jours avant le départ, **CMB ou ACLEF** retiendra 100% du prix du séjour.

À défaut de notification écrite, ou pour non présentation au départ, ou dès lors que le séjour est commencé : la totalité du prix du séjour est due.

Désistement ou modification en cours de séjour du fait du participant.

Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la part de **CMB ou de l'ACLEF**. En cas d'interruption de séjour pour accident ou maladie grave, **CMB ou ACLEF** rembourse au prorata des jours de présence, diminués des frais déjà engagés et de transport retour.

Annulation ou modification du fait de l'organisateur.

CMB ou ACLEF peut se voir dans l'obligation de modifier les dates et horaires de séjour en fonction des disponibilités et impératifs imposés par les autorités administratives. **CMB ou ACLEF** se réserve si les circonstances l'y obligent en cas d'événement indépendant de sa volonté le droit de modifier un lieu de séjour, un programme ou ses prestations. Dans ce cas, la qualité du lieu ou des prestations offertes sera au moins équivalentes.

CMB ou ACLEF peut se voir dans l'obligation de modifier ou d'annuler une activité durant le séjour en fonction des impératifs imposés par les autorités administratives ou par des problèmes climatiques. **CMB ou ACLEF** essaiera dans la limite du possible de remplacer cette activité par une autre.

Règles de Vie.

Pour le bon déroulement du séjour, les participants s'engagent à respecter les règles de comportement et de conduite. Si le directeur du séjour constate qu'il ne peut plus assumer la responsabilité d'un enfant dont le comportement le met en danger ou gêne les autres participants ou aurait des conséquences sur le déroulement du séjour, les parents s'engagent alors à prendre toutes les dispositions pour assurer son retour, sans délai et à leurs frais. La famille ne pourra exiger de remboursement et devra prendre en charge tous les autres frais liés au retour de l'enfant. **CMB ou ACLEF** recherchera en amont, un dialogue constructif, avec la famille.

Décharge de responsabilité.

Sauf autorisation écrite du représentant légal, le participant ne sera pas autorisé, au retour, à rejoindre seul son domicile.

Qualité du séjour.

Il est important de nous faire part immédiatement de vos éventuelles remarques pendant la durée du séjour, auprès du directeur du centre, ou en prévenant nos bureaux, afin que nous puissions intervenir efficacement. À l'issue du séjour, chaque famille reçoit un formulaire d'appréciation lui permettant de donner une évaluation qualitative de l'ensemble de son séjour. Toute réclamation éventuelle devra nous être adressée par écrit dans un délai de 30 jours après la fin du séjour. Après avoir saisi le **CMB ou l'ACLEF** et à défaut de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel/

Utilisation de l'image.

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos et des vidéos sur le blog et le site Internet. Eux-mêmes et leurs parents acceptent tacitement et par avance que ces photos et vidéos soient utilisées par **CMB ou ACLEF** pour illustrer ses séjours dans ses propres médias ainsi que sur tout support de communication. Dans tous ces cas les participants et leurs parents renoncent par avance à toute forme de rémunération. Aucune photo prise sur un séjour ne sera commercialisée par **CMB ou ACLEF**. Chaque représentant légal peut s'opposer à ce que son enfant soit pris en photo. Il vous suffit de nous en informer par courriel ou courrier recommandé au plus tard le premier jour du séjour.

Responsabilité.

CMB ou ACLEF est responsable de plein droit à l'égard du participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, **CMB ou ACLEF** peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au participant, **CMB ou ACLEF** ne pourra être tenue pour responsable des manquements à l'exécution des prestations résultant de cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre-circulation des personnes et des biens, et ce, quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, limitation ou interdiction de trafic aérien, ferroviaire ou terrestre, grèves, explosions, catastrophes naturelles, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

Informatisation des données nominatives.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant, et que **CMB ou ACLEF** peut être amené à traiter pour le besoin de ses activités.